MODE D'EMPLOI

*Le présent dossier de souscription est composé d'un bulletin de souscription de Parts du Compartiment R du **FCPR 123Corporate**, d'un questionnaire de connaissance client et du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). Vous devez prendre connaissance du DICI et compléter **ce bulletin de souscription** selon le mode d'emploi et joindre l'ensemble des pièces justificatives mentionnées ci-dessous*

POUR NE RIEN OUBLIER

Vérifiez que vous avez complété toute la liste ci-contre avant de renvoyer votre dossier de souscription. Dans le cas contraire, celui-ci pourra être refusé.

Documents à joindre chez 123 IM

- ☐ L'original du bulletin de souscription dûment complété et signé
- ☐ Le questionnaire de connaissance client dûment complété et signé
- ☐ Une copie de la pièce d'identité du ou des souscripteurs en cours de validité
- ☐ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, y compris de téléphone mobile)
- ☐ Un chèque libellé à l'ordre du FCPR 123Corporate si nécessaire
- ☐ Une copie de l'ordre de virement au profit du FCPR 123Corporate si nécessaire
- ☐ Un Relevé d'Identité Titres (RIT) si nécessaire

Documents à joindre à votre banque (si souscription par PEA-PME)

- ☐ Lettre d'engagement PEA PME
- ☐ Règlement du FCPR 123Corporate
- ☐ RIB du FCPR 123Corporate

Ces documents sont téléchargeables sur le site www.123-im.com/investir

OBLIGATAIRE

FCPR 123Corporate (R)

...

Dossier de souscription

PERSONNE PHYSIQUE

INVESTMENT MANAGERS

MONEY IN MOTION

MODE D'EMPLOI : Bulletin de souscription

Partie 1. Identification du Souscripteur

→ Vous devez renseigner vos coordonnées complètes et joindre l'ensemble des pièces justificatives mentionnées ci-dessus

→ Renseignez également **le code NIF (Numéro d'Identification Fiscale)** qui figure sur la déclaration pré-remplie d'impôt sur le revenu et les avis d'imposition à l'impôt sur le revenu, à la taxe d'habitation et à la taxe foncière.

Partie 2. Engagements et déclarations du souscripteur

→ Veuillez prendre connaissance de l'intégralité des engagements

→ Cochez la case correspondante si vous souhaitez bénéficier des exonérations d'impôts sur le revenu

Partie 3. Souscription, paiement et livraison des parts

→ Complétez cette partie en indiquant **le nombre de parts que vous souhaitez souscrire (en chiffres et en toutes lettres)**. La valeur initiale d'une part est de 1€.

→ Choisir parmi les 3 options de paiement et livraison des parts :

- Soit dans le cadre de votre PEA-PME ;
- Soit dans le cadre de votre compte titres ;
- Soit en nominatif pur ;

Partie 4. Encadrement des frais et commissions de commercialisation de placement et de gestion

→ Veuillez prendre connaissance de l'intégralité de l'encart concernant les frais et commissions

Partie 5. Signature

→ Le bulletin de souscription doit être daté et signé.

→ Recopiez la mention manuscrite : « Bon pour souscription irrévocable de [nombre de parts] (indiquer le nombre en chiffres et en lettres) parts. »

COORDONNÉES DU COMPTE DU FCPR 123Corporate

- **LIBELLÉ DU BÉNÉFICIAIRE (à remplir précisément) :** 123CORPORATE 2024 COMPART. R-COLLECTE
- **IBAN :** FR35 1529 8000 01VE 0113 3015 067
- **BIC :** DISFFRPPXXX

Envoyer nous votre dossier de souscription complet à l'adresse suivante

123 Investment Managers, Service Souscriptions,
94 rue de la Victoire, 75009 Paris – France

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

FCPR 123Corporate (Compartiment « 123Corporate R »)

Fonds Commun de Placement à Risques à compartiments soumis au droit français (ci-après le « **Fonds** ») Codes ISIN : part de catégorie R : FR0013318680 – part de catégorie C1 : FR0013318672
Société de gestion : 123 Investment Managers (ci-après la « **Société de Gestion** »)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPR. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

1. Description des Objectifs et de la Politique d'Investissement

Le compartiment « 123Corporate R » (le « **Compartiment R** ») du Fonds est un fonds « mezzanine », qui a pour objet la constitution d'un portefeuille de participations composé principalement de titres donnant accès au capital (obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions, obligations à bons de souscription d'actions, etc.) émis par des entreprises non cotées, françaises voire européennes, et dont la Société de Gestion estimera que leurs perspectives de développement leur permettent de payer les intérêts et de rembourser le nominal des titres donnant accès au capital qu'elles auront émis. Le Compartiment R pourra également souscrire ou acquérir des obligations émises par les Entreprises Cibles.

- 50% au moins et 90% au maximum de l'actif du Compartiment R (la « Poche Mezzanine »), sous réserve du Quota Juridique et du Quota Fiscal, sera investi essentiellement en titres donnant accès au capital (obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions, obligations à bons de souscription d'actions, ainsi que tout autre type de valeurs mobilières donnant accès au capital) et obligations « sèches » de sociétés françaises ou européennes majoritairement non cotées sur un marché réglementé ou organisé français ou étranger (un « Marché ») et dont la valeur d'entreprise sera généralement comprise entre 5 et 50 millions d'euros (une « Entreprise Cible »). La part de l'actif du Compartiment R qui ne sera pas investie dans la Poche Mezzanine représentera 10% au moins et 50% au maximum de l'actif du Compartiment R. Elle pourra être investie en parts ou actions d'OPCVM jugés non spéculatifs et/ou peu risqués par la Société de Gestion (notamment monétaires et obligataires), en TCN, ainsi qu'en certificats de dépôt et dépôts à terme et/ou instruments monétaires.
- Les Entreprises Cibles exerceront leur activité principalement dans des établissements situés en France ou dans des États membres de la Zone Euro. Le Compartiment R privilégiera les secteurs de l'économie présentielle comme l'hôtellerie, les campings, les EHPAD, les résidences pour séniors, les écoles privées, les pharmacies, les crèches ou encore l'immobilier, sans que cette liste ne soit exhaustive.
- Le Compartiment R aura vocation à investir exclusivement dans des Entreprises Cibles qui, au jour de l'investissement initial du Fonds, ont leur siège social en France ou dans un État membre de la Zone Euro, ou exercent leur activité à titre principal en France ou dans un État membre de la Zone Euro.
- Le Compartiment R investira, au titre de la Poche Mezzanine, en quasi fonds propres dans au minimum 10 Entreprises Cibles différentes, l'ensemble des investissements dans les titres d'un unique émetteur ne pouvant représenter plus de 10% de l'actif total dudit Compartiment. Les quasi fonds propres ciblés auront en moyenne des maturités de 3 à 6 ans et des rendements compris entre 7% et 14%. Ces rendements correspondront aux intérêts qui seront versés par ces quasi fonds propres. En cas de mauvaise santé financière ou de défaut d'une ou plusieurs Entreprises Cibles, les rendements de ces quasi fonds propres pourront être inférieurs. Cela aura pour conséquence de réduire la performance du Fonds.
- Le Fonds a pour objectif de détenir les titres de la Poche Mezzanine sous forme d'obligations « sèches » ou de quasi fonds propres jusqu'à leur remboursement par les Entreprises Cibles. S'agissant notamment des obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions, elles pourront être, selon le cas, converties, échangées ou remboursées, et les bons de souscription d'actions pourront être exercés, à chaque fois pour donner accès directement au capital des Entreprises Cibles. Les actions que le Fonds pourrait acquérir suite à la conversion de ses obligations pourront avoir leur performance plafonnée. Ces actions à performance plafonnée ne pourront représenter plus de 30% de l'Actif Net du Fonds.
- Le Fonds a pour objectif de réaliser un TRI (taux de rentabilité interne) annuel net[1] supérieur à 7%. Cet objectif a été déterminé sur la base des hypothèses retenues par la Société de Gestion qui a estimé qu'il n'y aurait pas de défaut sur le portefeuille. Il ne s'agit que d'un objectif et d'un retour sur investissement envisagé et aucunement d'une garantie. La contrepartie de cet objectif de rendement pourra être une prise de risque importante.

La durée de vie du Fonds est de cinq (5) ans à compter de l'expiration de la période de souscription du Fonds, et prendra donc fin, en principe, le 19 octobre 2023 à minuit (si la période de souscription du Fonds est de six (6) mois) et le 19 avril 2024 à minuit (si la période de souscription d'un Compartiment est prorogée de six (6) mois supplémentaires), sauf cas de dissolution anticipée prévus dans le règlement du Fonds (le « **Règlement** »). La Société de Gestion pourra toutefois décider de proroger la durée de vie du Fonds pour trois périodes successives de un (1) an chacune, soit au plus tard jusqu'au 19 avril 2027 à minuit. Les porteurs de parts ne pourront demander le rachat de leurs parts pendant la durée de vie du Fonds, hors circonstances exceptionnelles listées au Règlement.

La période d'investissement du Compartiment R commencera le jour de la date de constitution du Compartiment R et se terminera au plus tard au 5ème anniversaire de la date de constitution du dernier Compartiment constitué à minuit.

L'ouverture éventuelle d'une phase de pré-liquidation pourra avoir lieu en principe à compter de l'ouverture du 6ème exercice, soit le 1er janvier 2024 à minuit, dans les conditions prévues par le Règlement. En tout état de cause, le processus de liquidation du portefeuille s'achèvera au plus tard le 19 avril 2027 à minuit.

La Société de Gestion peut décider de distribuer tout ou partie des avoirs du Compartiment R dans les conditions prévues aux articles 13.2 et 6.4 du Règlement, sous réserve, pour les personnes physiques souhaitant bénéficier du régime fiscal de faveur prévu aux articles 150-0 A et 163 quinquies B du Code général des impôts, de réinvestir dans le Fonds l'ensemble des sommes distribuées jusqu'à l'échéance d'un délai de cinq (5) ans à compter de la clôture de la période de souscription, soit en principe jusqu'au 19 octobre 2023 à minuit (si la période de souscription du Fonds est de six (6) mois) et au plus tard le 19 avril 2024 à minuit (si la période de souscription d'un Compartiment est prorogée de six (6) mois supplémentaires).

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 19 avril 2027 à minuit.

[1] net des frais supportés par le Fonds. Toutefois ce TRI net ne tient pas compte de la survenance de potentiels cas de défaut d'un émetteur.

2. Profil de risque et de rendement / indicateur de risque du Fonds

Indicateur de risque du Fonds :

A risque plus faible — A risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Le Fonds et le Compartiment R présentant un risque très élevé de perte en capital, la case 7 apparaît comme la plus pertinente pour matérialiser le degré de ce risque (notamment lié aux investissements non cotés et aux objectifs de rendement réalisés par le Compartiment R).

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

- Risques d'illiquidité des actifs du Compartiment R

Le Compartiment R pourra être investi dans des titres non cotés sur un marché d'instruments financiers, peu ou pas liquides. Par suite, il ne peut être exclu que le Compartiment R éprouve des difficultés à céder de telles participations au niveau de prix souhaité afin de respecter les délais de liquidation du portefeuille.

3. Frais relatifs aux parts de catégorie R

Répartition des taux de frais annuels moyens (« TFAM ») maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais

Le TFAM gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur de parts de catégorie R est égal au ratio calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Compartiment R (éventuellement prorogée) telle qu'elle est prévue dans son Règlement ;
- et le montant des souscriptions initiales totales des parts de catégorie R.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur de ce TFAM relatif aux parts de catégorie R.
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment R y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM maximum) des parts de catégorie R (1)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie (2)	0,556 %	0,556 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement (3)	2,560 %	1,000 %
Frais de constitution (4)	0,111 %	0,000 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations (5)	0,000 %	0,000 %
Frais de gestion indirects (6)	0,200 %	0,000 %
TOTAL	**3,427 %** = valeur du TFAM-GD maximal	**1,556 %** = valeur du TFAM-D maximal

(1) La politique de gestion des frais n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du Fonds. Pour plus de précisions sur ces hypothèses, veuillez-vous référer au Règlement.
(2) Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur de parts de catégorie R. Il n'y a pas de droits de sortie.
(3) Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Compartiment R comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, des intermédiaires chargés de la commercialisation, des Commissaires aux Comptes, etc.
(4) Les frais de constitution du Compartiment R correspondent aux frais et charges supportés par la Société de Gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc.).
(5) Les frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Compartiment R. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'études et de conseils relatifs à l'acquisition, la cession de titres et au suivi des participations, etc. Le Compartiment R ne supportera pas de tels frais.
(6) les frais de gestion indirects sont les frais de gestion liés aux investissements dans d'autres OPCVM ou FIA.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 38 à 40 du Règlement, disponible sur le site Internet : http://www.123-im.com/

Modalités spécifiques de partage de la plus-value ("carried interest")

Description des principales règles de partage de la plus-value ("carried interest") dans le Compartiment R	Abréviation ou formule de calcul	Valeur
Pourcentage maximum des Produits Bruts et Plus-Values Brutes du Compartiment R, dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	10%
Pourcentage minimal du montant des souscriptions initiales totales que les titulaires de parts dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	0,125%
Pourcentage de rentabilité du Compartiment R qui doit être atteint pour que les titulaires de parts du Compartiment R et dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM) Remboursement du nominal des parts de catégorie R et C1 et paiement du Revenu Prioritaire R défini à l'article 6.4.1 du Règlement	20%

Commission normalisée, selon trois scénarios de performance, entre le montant des parts de catégorie R souscrites par le souscripteur, les frais de gestion et de distribution

Rappel de l'horizon temporel utilisé pour la simulation : 9 ans

Scénarios de performance (évolution du montant des parts ordinaires souscrites depuis la souscription, en % de la valeur initiale)	Montants totaux, sur toute la durée de vie du Fonds (y compris prorogations), pour un montant initial de 1 000 € de parts de catégorie R dans le Compartiment R			
	Montant initial des parts ordinaires souscrites	Frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée)	Impact du « carried interest »	Total des distributions au bénéfice du souscripteur de parts lors de la liquidation (nettes de frais)
Scénario pessimiste : 50 %	1 000	247,40	0	252,60
Scénario moyen : 150 %	1 000	251,40	24,86	1 223,74
Scénario optimiste : 250 %	1 000	255,40	124,46	2 120,14

Attention, les scénarios ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective. Ils résultent d'une simulation réalisée selon les normes réglementaires prévues à l'article 5 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

4. Informations Pratiques

Nom du dépositaire :
RBC Investor Services Bank France - 105 rue Réaumur 75002 Paris

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Compartiment R :
Le Règlement, le dernier rapport annuel, la dernière composition de l'actif sont ou seront disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à la Société de Gestion dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande. Sur option, ces documents pourront lui être adressés sous format électronique.

Le Règlement et le DICI sont téléchargeables sur le site **http://www.123-im.com/**

Pour toute question, s'adresser à :

123 Investment Managers

Tél. : 01 49 26 98 00 / e-mail : info@123-im.com

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :
Tous les semestres, la Société de Gestion procède à l'évaluation de l'Actif Net du Compartiment R. La valeur liquidative des parts la plus récente est communiquée à tous les porteurs de parts qui en font la demande, dans les 8 jours de leur demande.

Fiscalité :
Le Compartiment R a vocation à permettre aux porteurs de parts de catégorie R, personnes physiques, résidentes fiscales en France de bénéficier sous certaines conditions d'une exonération d'IR sur les produits et plus-values que le Compartiment R pourrait distribuer aux porteurs de parts de catégorie R (et de l'éventuelle plus-value qu'ils pourraient réaliser sur la cession des parts du Compartiment R) sous réserve du respect par l'investisseur de certaines conditions (et notamment de la conservation des parts de catégorie R pendant 5 ans à compter de leur souscription).

L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Informations contenues dans le DICI :
Les investisseurs ont été informés qu'ils ne pourront pas demander le rachat de leurs parts pendant la durée de vie du Fonds.
La responsabilité de la Société de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Règlement. Le Compartiment R est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF. La Société de Gestion est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2 mai 2018.

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT / CONFIDENTIEL

123 INVESTMENT MANAGERS

L'ensemble des champs ci-dessous est obligatoire.

1. Identification et coordonnées

« US Person » ☐ Oui ☐ Non

Nom	**Prénom**		
Date de naissance	**Lieu de naissance**		
Adresse fiscale	**Ville**	**Code postal**	**Pays**
Adresse de correspondance	**Ville**	**Code postal**	**Pays**
Téléphone	**E-mail**		

2. Modalités de l'entrée en relation

☐ Rendez-vous physique ☐ Rendez-vous téléphonique Date :_____

☐ Initiative spontanée du client ☐ Recommandation d'un client *Nom / Prénom :*_____

☐ Prospection du département Gestion Privée ☐ Apporteur d'affaires *Nom / Prénom :*_____

3. Situation familiale et professionnelle

Profession ☐ Chef d'entreprise ☐ Profession libérale ☐ Salarié ☐ Retraité ☐ Autre :_____ Secteur d'activité :_____

☐ *Occupation pendant au moins un an d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers*

Situation familiale ☐ Marié, régime matrimonial :_____ ☐ Divorcé ☐ Célibataire ☐ Veuf

Enfants à charge ☐ Oui, nombre d'enfants à charge : _____ ☐ Non

Régime juridique spécifique ☐ Majeur sous tutelle ☐ Majeur sous curatelle ☐ Mineur représenté par :_____

4. Situation patrimoniale globale

Evaluation du patrimoine Immobilier, dont résidence principale : _____ Financier, dont portefeuille d'instruments financiers : _____

Total brut du patrimoine : _____ Total des emprunts et dettes : _____

Origine des fonds ayant permis la constitution de ce patrimoine ☐ Cession(s) immobilière(s) ☐ Cession(s) de participation(s) ou d'entreprise(s) ☐ Stock-options

☐ Succession(s) / Donation(s) ☐ Revenus / Epargne ☐ Autres : _____

Evaluation des revenus annuels Professionnels / Rentes / Pensions : _____ Mobiliers : _____ Fonciers : _____

Evaluation des charges annuelles Charges d'emprunt : _____ Dépenses courantes significatives : _____ Capacité d'épargne annuelle : _____

Evaluation de vos impositions Montant de votre dernier Impôt sur le Revenu : _____ Montant de votre dernier ISF : _____

Focus « non coté » :

Le client est investi ☐ dans des sociétés non cotées en direct ☐ dans des fonds de capital investissement réservés aux professionnels ☐ dans des FIP, FCPI

Cette somme représente ☐ une faible part : _____K€ ☐ une part moyenne : _____K€ ☐ une forte part du patrimoine du client : _____K€

5. Appréciation de la connaissance et de l'expérience du client en matière d'investissement

Savez-vous expliquer ce qu'est ?			**Opérations réalisées au cours des 3 dernières années**			**Montant investi**
OPCVM obligataires, diversifiés, actions (SICAV, FCP)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 5	☐ ≥ 20	_____€
Fonds Immobilier de Rendement (OPCI, SCPI)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 3	_____€
Obligations	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 5	_____€
Actions cotées ou non cotées	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 5	☐ ≥ 20	_____€
Produits défiscalisants (FCPI, FIP)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 3	_____€
Produits de trésorerie (certificat de dépôt, OATI, BTAN)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥1	☐ ≥ 5	_____€
Marchés à Terme et Dérivés	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥1	☐ ≥ 5	_____€
FPCI (Fonds Professionnel de Capital Investissement)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥1	☐ ≥ 5	_____€
FPS (Fonds Professionnel Spécialisé)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥1	☐ ≥ 5	_____€
Produits structurés (Fonds à formule, EMTN)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 3	_____€
Dans le domaine du capital investissement						
Le Capital-Risque	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 3	_____€
Le Capital-Développement	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥1	☐ ≥ 5	_____€
Le Capital-Transmission	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 3	_____€
Autres (retournement, fonds secondaires etc)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥1	☐ ≥ 5	_____€

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont destinées à la société 123 Investment Managers en qualité de responsable de traitement pour les besoins de l'exécution du contrat conclu avec cette dernière, la gestion de votre dossier mais également à des fins de prospection commerciale dans les conditions de l'article L.34-5 du Code des Postes et des Communications Electroniques. Ces données sont conservées pendant une durée maximale de trois ans à compter de la fin de la relation contractuelle. Conformément à la loi sur la protection des données personnelles et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort en contactant : 123 Investment Managers – A l'attention du DPO - 94 rue de la Victoire 75009 Paris – info@123-im.com

Les données peuvent être communiquées aux sous-traitants de la société 123 Investment Managers notamment pour l'analyse des données, la facturation et plus généralement pour les besoins de l'exécution du contrat. La collecte des données répond à une exigence à la fois contractuelle et règlementaire. En l'absence de fourniture des données, 123 Investment Managers ne pourra vous faire bénéficier de ses prestations et pourrait être amené à résilier le contrat concerné par la collecte de ces données. Vous garantissez à 123 Investment Managers que vous êtes autorisé à communiquer les données personnelles de vos contacts d'entrée en relation. Pour plus d'informations quant à la collecte et au traitement de vos données, nous vous renvoyons aux dispositions de notre Politique de confidentialité accessible à l'adresse http://www.123-im.com/politique-confidentialite. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : https://conso.bloctel.fr/.

6. Appréciation du profil d'investisseur du client

Quel portefeuille choisiriez-vous parmi les portefeuilles suivant ?

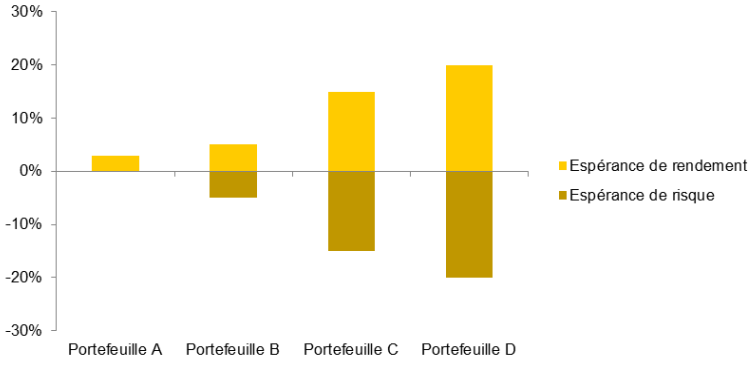

☐ **Portefeuille A** : une probabilité de rendement plus faible, mais stable et sans risque de perte en capital
☐ **Portefeuille B** : une probabilité de rendement relativement faible, avec peu de risque de perte en capital
☐ **Portefeuille C** : une probabilité de rendement moyen avec des risques de perte en capital
☐ **Portefeuille D** : une probabilité de rendement important mais avec des risques de perte en capital élevés

Quel pourcentage de baisse de votre investissement seriez-vous prêt à supporter dans les 12 prochains mois ? _____ %

Vos investissements enregistrent une baisse significative. Quelle est votre réaction ? ☐ Vous désinvestissez avant de tout perdre ☐ Vous attendez ☐ Vous profitez de cette opportunité de prix bas et vous augmentez votre investissement

Lors de vos investissements passés, avez-vous déjà subi des pertes ? ☐ oui ☐ non

Si oui, quelle a été votre réaction face à ces pertes ? ☐ prendre conseil ☐ désinvestir ☐ réinvestir

Lors de vos investissements passés, avez-vous déjà réalisé des gains ? ☐ oui ☐ non

Si oui, quelle a été votre réaction face à ces gains ? ☐ réaliser la plus-value ☐ sécuriser les gains ☐ réinvestir dans le même placement

7. Appréciation des objectifs d'investissement du client

Vos objectifs		Horizon de placement				Risque en capital accepté			Recherche de		
		0-3 ans	3-5 ans	5-10 ans	> 10 ans	Faible	Moyen	Elevé	Rendement	Plus-Value	Revenu
Préparer votre retraite	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Epargner en vue d'un projet	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Optimiser la cession de votre société ou de vos participations	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Optimiser la transmission de votre patrimoine	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Diversifier vos investissements	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Diminuer votre fiscalité	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Etre conseillé dans vos investissements financiers	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Déléguer la gestion de vos actifs financiers	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Investissements envisagés				
	dans un FPCI ou FPS	☐ aucun	☐ - de 100K€	☐ + de 100K€
	en direct, dans des titres de capital ou titres de dettes non cotés	☐ aucun	☐ - de 100K€	☐ + de 100K€

8. Catégorisation du client

Je déclare être informé(e) que 123 Investment Managers m'a classé(e) dans la catégorie **« Client Non Professionnel ».**

En tant que client non professionnel, vous bénéficiez du plus haut degré de protection offerte par la Directive sur les Marchés d'Instruments Financiers (DMIF) en termes d'information, d'évaluation du caractère approprié du service d'investissement ou produit envisagé à la souscription, et de compte rendu relatif au service d'investissement ou produit souscrit. Vous avez le droit de demander une catégorisation différente pour tout ou partie des services envisagés et ainsi renoncer à une partie de la protection précisée ci-dessus. Le Gestion Privée se tient à votre disposition pour vous indiquer le mode opératoire.

Fait à : _____ Le : _____ en 2 exemplaires dont un remis au client.

Signature du client	Cadre réservé à 123 Investment Managers
Le :_____	Le :_____

BULLETIN DE SOUSCRIPTION Personnes Physiques

123Corporate - Compartiment R

Code ISIN Parts de catégorie R : FR001331868O/ Agrément AMF du 20-04-18 n°FCR20180005

Fonds commun de placement à risques à compartiments / Article L. 214-28 du Code Monétaire et Financier

> Distributeur

Cabinet :AROBAS ....FINANCE.....

Conseiller :..... N° Partenaire :.....

1. Identification du Souscripteur

☐ M. ☐ Mme ☐ M. et Mme (Déjà client 123 Investment Managers ☐ Oui ☐ Non)

	Souscripteur	Co-Souscripteur
Nom		
Nom de naissance		
Prénom		
Né(e) le		
A	Dép	Dép
Nationalité		
Profession / Activité		
Tel		
E-mail		
Adresse Fiscale		
Provenance des Fonds		

Attestation de résidence fiscale

J'atteste que je suis résident fiscal de :

Code NIF (obligatoire)

123 Investment Managers ne traitera pas les souscriptions de US Persons

J'atteste que je suis US Persons ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non

Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente « attestation de résidence fiscale » sont exacts et conformes à la réalité et je m'engage à informer 123 IM par écrit dans les meilleurs délais de tout changement qui pourrait affecter cette attestation fiscale.

Fait à : _____ Le : ____/____/____

Signature

Fait à : _____ Le : ____/____/____

Signature

2. Engagements de déclarations du souscripteur :

- ✓ **Je reconnais** souscrire les parts du Compartiment R en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier[1].
- ✓ **Je déclare** avoir tous les pouvoirs et autorisations nécessaires pour conclure et exécuter valablement mon engagement de souscription (pour les personnes morales).
- ✓ **Je déclare** comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts de catégorie R du Compartiment R et notamment : que pendant toute la Durée de vie du Fonds soit au maximum 8 ans à compter de l'expiration de la Période de Souscription du Fonds, soit jusqu'au 19 avril 2027 minuit, je ne pourrai pas demander à la Société de Gestion le rachat de mes parts, hors circonstances exceptionnelles listées au Règlement ; que le Fonds a une durée de 5 ans éventuellement prorogée de trois périodes successives de un an chacune soit jusqu'au 19 avril 2027 minuit au plus tard ; que ma souscription dans le Compartiment R s'accompagne d'un risque de perte de tout ou partie du capital investi.
- ✓ **Je déclare** (i) avoir la capacité financière de supporter le risque économique de mon investissement, (ii) disposer de moyens suffisants pour subvenir à mes besoins actuels et à de possibles imprévus et (iii) ne pas avoir de besoin de liquidité eu égard à mon investissement dans le Compartiment R.
- ✓ **Je déclare** avoir été informé de ma catégorisation en tant que client non professionnel et que mon conseiller en investissement financier ou la Société de gestion elle-même s'est enquis de mes objectifs, de mon expérience en matière d'investissement et de ma situation financière.
- ✓ **Je déclare** avoir dûment complété et signé le questionnaire blanchiment qui m'a été remis et que les fonds utilisés pour ma souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.
- ✓ **Je déclare** avoir connaissance du fait qu'aucun porteur de parts personne physique du Compartiment R ne peut détenir directement, par personne interposée (notamment une personne morale soumise de plein droit ou sur option au régime des sociétés de personne) ou par l'intermédiaire d'une fiducie, plus de 10% des parts émises par le Compartiment R.
- ✓ **Je déclare** avoir procédé à mes propres recherches en ce qui concerne les aspects fiscaux, juridiques, financiers et les autres aspects économiques de cet investissement et avoir consulté et m'être uniquement reposé sur l'avis de mes propres conseils juridiques, fiscaux et financiers, afin d'évaluer les avantages à investir dans le Compartiment R et les risques encourus.
- ✓ **Je m'engage** à fournir spontanément à la Société de Gestion toutes informations ou attestations concernant ma situation fiscale, juridique ou ma situation financière qui seraient nécessaires à la Société de Gestion.

☐ ÉXONERATION D'IMPÔT SUR LE REVENU DES PRODUITS DISTRIBUÉS PAR LE COMPARTIMENT R ET DES PLUS-VALUES RÉALISÉES LORS DE LA CESSION OU DU RACHAT DES PARTS DU COMPARTIMENT R **(cochez la case si vous souhaitez bénéficier des exonérations mentionnées ci-dessous)**

Je déclare vouloir bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue aux articles 150-0 A et 163 quinquies B du Code général des impôts et, en conséquence :

- ✓ **m'engager** à conserver les parts souscrites pendant une durée minimum de 5 ans à compter de leur souscription ;
- ✓ **opter** pour le remploi dans le Compartiment R des produits ou avoirs qui me seraient éventuellement distribués par le Compartiment R pendant un délai de 5 ans suivant la fin de la Période de Souscription du Fonds ;
- ✓ **certifier** être fiscalement domicilié(e) en France ;
- ✓ **m'engager** à ne pas détenir, directement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie, plus de 10% des parts du Compartiment R ;
- ✓ **m'engager** à ne pas détenir avec mon conjoint et mes ascendants ou descendants ensemble, directement ou indirectement, plus de 25% des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du Compartiment R et déclare ne pas avoir détenu ce pourcentage au cours des 5 années précédant la souscription de ses parts.

[1] *Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier, (i) toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L. 341-3 du CMF d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L. 211-1 du CMF, (ii) quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.*

3. Souscription et livraison des parts MINIMUM DE SOUSCRIPTION 5 000 PARTS, SOIT 5 000 €

SOUSCRIPTION

L'investisseur s'engage irrévocablement à souscrire à :

Nombre de parts R	___ ___ ___ , ___ ___	**(A)**
Prix de la part (en euros)	1 , 0 0 €	**(B)**
Montant total de la souscription en euros = (A) x (B)	___ ___ ___ , ___ ___ €	**(C)**

Indiquer le montant total de la souscription en lettres _____

DROITS D'ENTRÉE

Taux de droit d'entrée appliqué en %		___ , ___ %	**(D)**
Le taux maximal de droits d'entrée est de ***5,00%.***			
Montant des droits d'entrée prélevés en euros	= **(C) x (D)**	___ ___ ___ , ___ €	**(E)**

VERSEMENT TOTAL

Montant total du versement en euros	= **(C) + (E)**	___ ___ ___ , ___ €

À l'appui de ma souscription, je joins (cocher l'une des 3 options) :

☐ OPTION 1 : JE SOUSCRIS DANS LE CADRE D'UN PEA-PME

Une copie de l'ordre de virement de mon compte espèces PEA-PME, que je détiens dans l'établissement bancaire …….…….. et dont le n° est :

Code Banque ☐☐☐☐☐ **Code Guichet** ☐☐☐☐☐ **N° de Compte** ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ **Clé RIB** ☐☐

effectué au profit du compte du FCPR 123Corporate n° : (IBAN précisé dans le mode d'emploi)

Code Banque 1 5 2 9 8 **Code Guichet** 0 0 0 0 1 **N° de Compte** V E 0 1 1 3 3 0 1 5 0 **Clé RIB** 6 7

pour un montant de (indiquer le nombre en chiffres et en lettres) ☐☐☐☐☐☐ ……[2]

représentant la totalité de mon apport. J'atteste que mon compte-espèces PEA-PME était créditeur du montant de la souscription au moment du virement. Je reconnais avoir été informé(e) de l'existence et des modalités du délai de réflexion, et en avoir bénéficié, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier applicables.

→ Les parts du FCPR 123Corporate seront livrées sur le compte-titres rattaché au compte espèces PEA-PME mentionné ci-dessus (JOINDRE UN RIT).

☐ OPTION 2 : JE SOUSCRIS DANS LE CADRE D'UN COMPTE TITRES

Un chèque libellé à l'ordre du FCPR 123Corporate,
ou une copie de l'ordre de virement de mon compte espèces, que je détiens dans l'établissement bancaire …….…….. et dont le n° est :

Code Banque ☐☐☐☐☐ **Code Guichet** ☐☐☐☐☐ **N° de Compte** ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ **Clé RIB** ☐☐

effectué au profit du compte du FCPR 123Corporate n° : (IBAN précisé dans le mode d'emploi)

Code Banque 1 5 2 9 8 **Code Guichet** 0 0 0 0 1 **N° de Compte** V E 0 1 1 3 3 0 1 5 0 **Clé RIB** 6 7

pour un montant de (indiquer le nombre en chiffres et en lettres) ☐☐☐☐☐☐ ……[2]

représentant la totalité de mon apport. Je reconnais avoir été informé(e) de l'existence et des modalités du délai de réflexion, et en avoir bénéficié, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier applicables.

→ Les parts du FCPR 123Corporate seront livrées sur le compte-titres rattaché au compte espèces mentionné ci-dessus (JOINDRE UN RIT).

☐ OPTION 3 : JE SOUSCRIS EN NOMINATIF PUR (SANS FRAIS NI DROITS DE GARDE)

Un chèque libellé à l'ordre du FCPR 123Corporate,
ou une copie de l'ordre de virement de mon compte espèces, que je détiens dans l'établissement bancaire …….…….. et dont le n° est :

Code Banque ☐☐☐☐☐ **Code Guichet** ☐☐☐☐☐ **N° de Compte** ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ **Clé RIB** ☐☐

effectué au profit du compte du FCPR 123Corporate n° : (IBAN précisé dans le mode d'emploi)

Code Banque 1 5 2 9 8 **Code Guichet** 0 0 0 0 1 **N° de Compte** V E 0 1 1 3 3 0 1 5 0 **Clé RIB** 6 7

pour un montant de (indiquer le nombre en chiffres et en lettres) ☐☐☐☐☐☐ ……[2]

représentant la totalité de mon apport. Je reconnais avoir été informé(e) de l'existence et des modalités du délai de réflexion, et en avoir bénéficié, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier applicables.

→ Les parts du FCPR 123Corporate seront conservées sans frais ni droits de garde en nominatif pur.

[2] *Le montant de la souscription correspond au nombre de parts souscrites.*

4. Encadrement des frais et commissions de commercialisation de placement et de gestion

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Compartiment R sont négociables.

- ✓ **Je consens** à ce que soient prélevés sur le Compartiment R des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,427% (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,556% (TMFAM_D).
- ✓ **Les frais** et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la Durée de vie du Fonds qui se termine au plus tard le 19 avril 2024 minuit, prorogeable, sur décision de la Société de Gestion jusqu'au 19 avril 2027 minuit.

Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« *carried interest* »)

Description des principales règles de partage de la plus-value ("*carried interest*") dans le Compartiment R	Abréviation ou formule de calcul	Valeur
Pourcentage maximum des Produits Bruts et Plus-Values Brutes du Compartiment R, dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	10%
Pourcentage minimal du montant des souscriptions initiales totales que les titulaires de parts dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	0,125%
Pourcentage de rentabilité du Compartiment R qui doit être atteint pour que les titulaires de parts du Compartiment R et dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM) Remboursement du nominal des parts de catégorie R et C1 et paiement du Revenu Prioritaire R défini à l'article 6.4.1. du Règlement	20%

5. Signature

- ✓ **Je reconnais** avoir reçu la plaquette commerciale, le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« **DICI** »), ainsi que la Note Fiscale, non visée par l'AMF, et pris connaissance de ces documents ainsi que du Règlement relatif au Fonds, applicable au Compartiment R auquel j'ai choisi de souscrire.
- ✓ **Je déclare** adhérer au Compartiment R et au Règlement du Fonds, et je m'engage irrévocablement à souscrire au Compartiment R.
- ✓ **Je reconnais** avoir pris connaissance des avertissements et accepter les engagements spécifiques qui figurent en partie 2 de ce bulletin de souscription.

À : _____ **Le :** _____

Signature du SOUSCRIPTEUR	Signature du CO-SOUSCRIPTEUR
précédée de la mention « Bon pour souscription irrévocable de [nombre de parts] (indiquer le nombre en chiffres et en lettres) parts. »	précédée de la mention « Bon pour souscription irrévocable de [nombre de parts] (indiquer le nombre en chiffres et en lettres) parts. »

1er exemplaire : 123 Investment Managers 2ème exemplaire : DISTRIBUTEUR 3ème exemplaire : SOUSCRIPTEUR

Archivage électronique :

J'ai noté que la Société de Gestion entend se réserver la possibilité de procéder à l'archivage électronique du présent bulletin de souscription. Cet archivage sera effectué sur un support, durable non réinscriptible, après numérisation des données (notamment sous format pdf), dans des conditions en garantissant la sécurité, l'intégrité et la fiabilité par rapport à l'original. En cas de litige, et conformément aux dispositions des articles 1366 et 1368 du Code civil, je reconnais la valeur probante de la copie issue du système d'archivage précité.

Avertissement AMF :

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de cinq (5) ans suivant la fin de la Période de Souscription du Fonds, soit en principe jusqu'au 19 avril 2024 minuit et au plus tard jusqu'au 19 avril 2027 minuit, compte tenu de la possibilité pour la Société de Gestion de proroger la Durée de vie du Fonds de trois (3) périodes successives d'un (1) an chacune. Le fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique "profil de risque" du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Cette fiche de renseignements est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

Mieux vous connaître pour mieux vous accompagner

☐ Monsieur ☐ Madame
Prénom et Nom : .....
Nom de jeune Fille : .....
Nb d'enfants rattachés au foyer .....
Tel : ..... Portable : .....
Date et lieu de naissance : .....
Email confidentiel : .....
Adresse : .....
US Person ☐
Code Postal : ..... Ville : .....
Pays (si différent de France) : .....

Etat Civil :
☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e)
☐ Veuf/Veuve ☐ Union Libre ☐ Séparé(e)
Régime matrimonial : ☐ Communauté légale
☐ Communauté Universelle ☐ Séparation de bien
☐ Autres, précisez : .....
☐Salarié ☐Prof. Libérale ☐Chef d'entreprise ☐ Artisan
☐Retraité ☐Étudiant ☐Autre : .....
Profession (si retraité, ancienne profession exercée) : .....
Résident : ☐ Français ☐ Autre : .....

Êtes-vous une personne : politiquement exposée : ☐Oui ☐Non, un client professionnel : ☐Oui ☐Non, un client averti : ☐Oui ☐Non

VOTRE SITUATION FINANCIERE

1. Votre patrimoine est constitué de (plusieurs choix possibles)

☐ Immobilier de jouissance (résidence principale, secondaires)
☐ Immobilier de placement
☐ Valeurs mobilières
☐ Contrats Assurance-vie
☐ Liquidités
☐ Autres, précisez : .....

2. Quel est le montant de votre patrimoine ?

☐ Moins de 800 000 €
☐ Entre 800 000 et 1 300 000 €
☐ Entre 1 300 000 et 2 570 000 €
☐ Entre 2 570 000 € et 5 000 000€
☐ Entre 5 000 000 et 10 000 000 €
☐ Supérieur à 10 000 000 €

3. Etes-vous propriétaire de votre résidence principale ? ☐ OUI ☐ NON ☐ Crédit en cours

4. Êtes-vous redevable de l'impôt sur le revenu ? ☐ OUI ☐ NON si oui, montant avant réduction : ..... €

5. Êtes-vous redevable de l'IFI ? ☐ OUI ☐ NON si oui, montant avant réduction : ..... €

6. Profil boursier : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équilibré ☐ Dynamique ☐ Offensif

7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs choix possibles)

☐ Salaires et pensions ..... €
☐ Revenus financiers ..... €
☐ Revenus fonciers ..... €
☐ Moins de 50 000 €
☐ De 50 000 à 100 000 €
☐ De 100 000 à 200 000 €
☐ De 200 000 à 500 000 €
☐ Plus de 500 000 €

Pour vous aider à répondre aux questions suivantes :

* Définition des niveaux de risques		
1-Risque faible et une rentabilité moyenne mais non garantie	Hypothèse de rendement	**- 5 à + 10 %**
2-Risque moyen pour saisir des opportunités	Hypothèse de rendement	**- 15 à + 20 %**
3-Risque élevé pour maximiser les performances	Hypothèse de rendement	**- 40 à + 60 %**
4-Risque maximum pour les produits complexes à effet de levier ou le risque de perte peut être supérieur au montant du capital investi		
Ces fourchettes sont données à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité d'AROBAS FINANCE SARL		

VOS OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT PATRIMONIAUX (plusieurs réponses possibles)

1. Valoriser votre capital

Horizon d'investissement :
☐ Inférieur à 2 ans
☐ 2 à 5 ans
☐ 5 à 8 ans
☐ Supérieur à 8 ans

Niveau de risque accepté*:
☐ Faible
☐ Moyen
☐ Elevé

2. Compléter vos revenus

Horizon d'investissement :
☐ Inférieur à 2 ans
☐ 2 à 5 ans
☐ 5 à 8 ans
☐ Supérieur à 8 ans

Niveau de risque accepté*:
☐ Faible
☐ Moyen
☐ Elevé

3. Optimiser la transmission de votre patrimoine		
Au profit de : ☐ Conjoint ☐ Enfants (s) ☐ Autres(s) personnes (s) précisez :	Horizon de : ☐ Inférieur à 2 ans ☐ 2 à 5 ans ☐ 5 à 8 ans ☐ Supérieur à 8 ans	Niveau de risque accepté*: ☐ Faible ☐ Moyen ☐ Elevé
4. Optimiser sa fiscalité : *Horizon d'investissement*		
En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fond (hors cas légaux) ☐ OUI ☐ NON ☐ IR ☐ IFI		
5. Investir en bourse		
A horizon de : ☐ Moins de 2 ans ☐ Supérieur à 2 ans	Niveau de risque accepté*: ☐ Elevé ☐ Maximum	
6. Préparer votre retraite		
A horizon de : ☐ Moins de 2 ans ☐ Supérieur à 2 ans	Niveau de risque accepté*: ☐ Faible ☐ Moyen ☐ Elevé	

VOTRE CONNAISSANCE DES PLACEMENTS ET/OU MARCHES FINANCIERS (plusieurs choix possibles)

Parmi les instruments financiers et les marchés indiqués ci-dessous, cochez ceux pour lesquels vous estimez avoir une connaissance suffisante pour prendre une décision d'investissement ou sur lesquels vous avez déjà réalisé des transactions :

Produits / Marchés	**Connaissance suffisante ou produit / Marché déjà utilisé**	
	OUI	**NON**
Actions ou OPCVM actions ou tracker		
Obligations ou OPCVM obligataires		
Produits structurés (dont certificats)		
Warrants, bons de souscription, droits de souscription		
Produits dérivés (options, futures, sur actions, sur taux, sur devises...)		
Titres non cotés (PME, FCPI, FIP)		
OPCVM complexe (FCPR, FPCI)		
Marché au comptant		
Service à Règlement Différé (SRD)		
Marché libre ou Alternext		
Marchés étrangers		

1. Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller ?	☐Oui	☐Non	
2. Déléguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ?	☐Oui	☐Non	
3. Connaissances financières	☐mauvaises	☐bonnes	☐très bonnes
4. Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?	☐Épargne ☐Succession/Donation	☐Vente bien immobilier ☐Cession entreprise	☐Autres …… ……

Quel est l'élément qui vous a conduit à souscrire des ……

Pour optimiser votre IR et/ou IFI ? (Plusieurs choses possibles)

☐Réduction fiscale lors de la souscription ☐Exonération fiscale lors du rachat ☐Connaissance du produit en avoir déjà souscrit

☐Attrait pour l'innovation ☐Diversification ☐ Autres :.....

Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et d'une non liquidité : ☐Oui ☐Non (non est une réponse incompatible avec l'investissement)

Quel est l'élément qui vous a conduit à souscrire des SCPI de rendement ou de l'immobilier en direct ? (Plusieurs choses possibles)

☐Rendement ☐Revenus complémentaires ☐Retraite ☐Intérêt fiscal ☐Diversification ☐ Autres :.....

Je certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entrainerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée. Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prospectus des produits souscrits (y compris l'avertissement de l'AMF). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je reconnais que les informations ci-dessus sont exactes et sincères.

SIGNATURE

Signature(s) précédée(s) de la mention lu et approuvé Fait à ……..... le ……/……/……..